

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

SAGE de la Haute-Somme

Commission Thématique Gestion de la ressource en eau

Président : Monsieur Jacques MORTIER






Réunion du 26 avril 2012 à Péronne

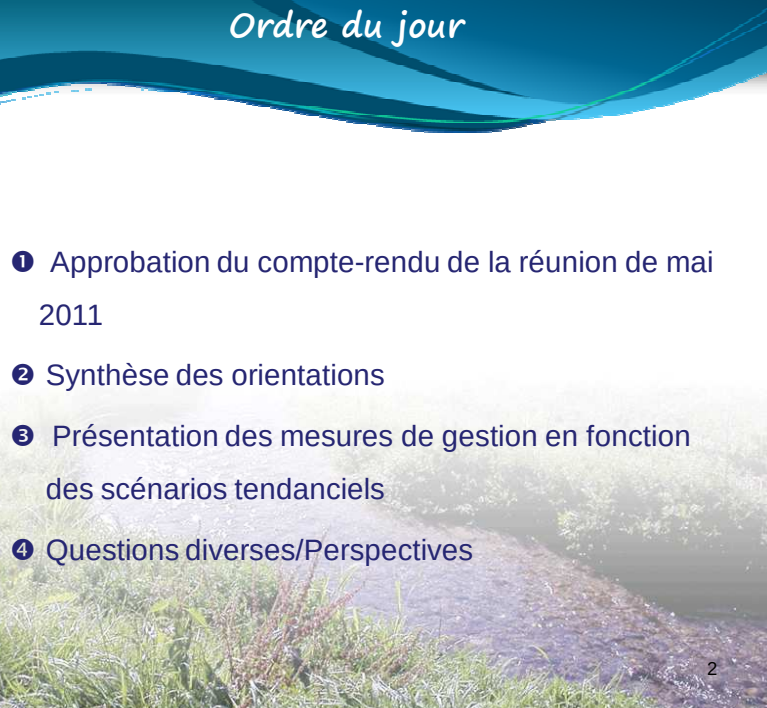


Ordre du jour






- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion de mai 2011
- ❷ Synthèse des orientations
- ❸ Présentation des mesures de gestion en fonction des scénarios tendanciels
- ❹ Questions diverses/Perspectives

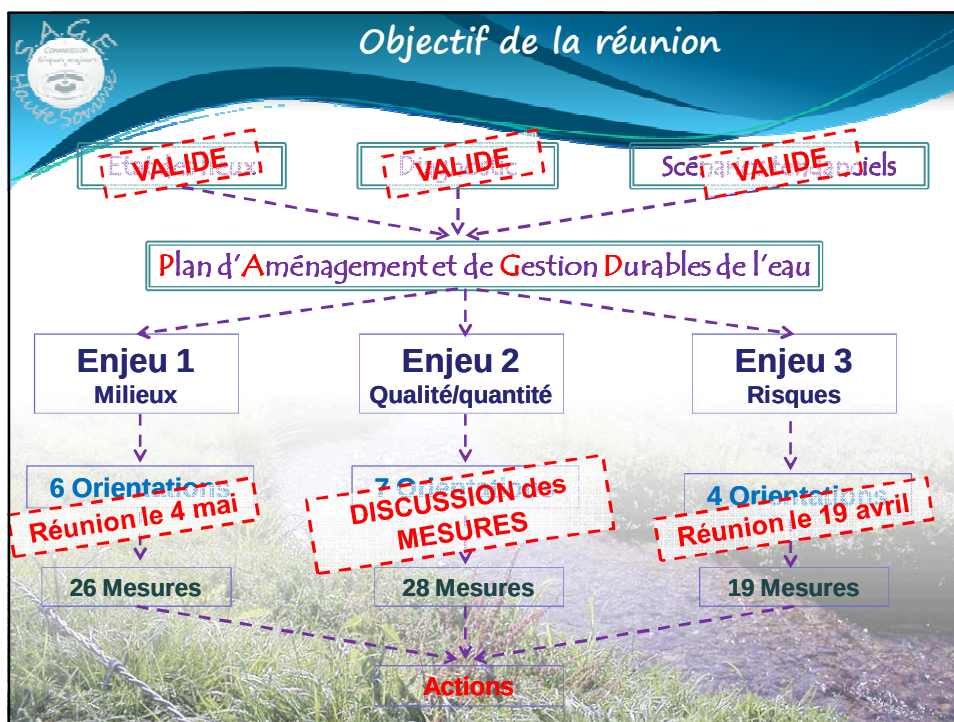


2

Compte-rendu

① Approbation du compte-rendu de la réunion de mai 2011

3





Rappel de l'organisation du PAGD

5

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

Etat des lieux / Diagnostic

Le risque naturel principal sur le territoire concerne les inondations par ruissellement et coulées de boue.

Environ 1 commune sur 2 a déjà été reconnue au moins une fois en état de catastrophe naturelle suite à l'inondation par coulée de boue.

Il semble donc nécessaire de prendre ce risque en considération. Les dommages engendrés sont considérables, qu'il s'agisse de la qualité des eaux de surface et des milieux aquatiques ou des biens et des personnes. Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont donc forts.

Ces phénomènes sont de plus en plus récurrents sur la Haute Somme et sont aggravés par l'imperméabilisation des sols et certaines pratiques agricoles.

D'autres risques sont également à prendre en compte, comme les inondations par remontée de nappes, mais aussi les risques technologiques, au niveau de Saint-Quentin principalement.

L'objectif est donc d'assurer la protection des biens et des personnes et de préserver la qualité des milieux.

Enjeu 3 : Gérer les Risques Majeurs

NUMÉRO	ORIENTATION
5A	Contribuer à une culture participative/collective/individuelle de la
5B	Contribuer à réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels
5C	Améliorer et sécuriser le territoire
5D	Structurer la coopération pour la



Pour chaque enjeu :

- ✓ Résumé de l'état des lieux/diagnostic
- ✓ Présentation des orientations correspondantes





Rappel de l'organisation du PAGD

Pour chaque orientation :

- ✓ Constat/Objectif
- ✓ Renvoi vers l'atlas carto
- ✓ Rappel du SDAGE
- ✓ Rappels réglementaires
- ✓ Mesures du SAGE
- ✓ Action(s) correspondante(s)



GAGE
Gestion de la ressource en eau

② Rappels des orientations de l'enjeu

Gestion de la ressource en eau

→ Compatibilité avec le SDAGE




7

GAGE
Gestion de la ressource en eau

Enjeu 3 : Gestion de la ressource en eau

Les orientations

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU
PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES
GÉRER LES RISQUES MALHEUREUX

Etat des lieux / Diagnostic

NUMÉRO	ORIENTATION
1A	PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'EAU POTABLE
1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONES NON AGRICOLES
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU



8

GAGE
Gestion de la ressource en eau

③ Proposition de mesures par orientation

→ Compatibilité avec le SDAGE



SDAGE 2010-2015

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
Bassin Artois-Picardie
DISTRICTS ESCAUT, SOMME ET CÉTIERS MARCHE NORD DU NORD ET NORD PAS-DE-CALAIS

- 1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
- 1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
- 1E LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
- 1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESOURCE ET DIMINUER LA CONSOMMATION
- 1G COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESOURCE EN EAU

2010 2015

PROGRAMME DE MESURES
Bassin Artois-Picardie
DISTRICTS ESCAUT, SOMME ET CÉTIERS MARCHE NORD DU NORD ET NORD PAS-DE-CALAIS

- 1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
- 1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
- 1E LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
- 1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESOURCE ET DIMINUER LA CONSOMMATION
- 1G COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESOURCE EN EAU

9

GAGE
Gestion de la ressource en eau

Orientation 1A : Captages d'AEP

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU
PRÉSERVER ET GÉRER LES MEILLEURS MATÉRIELS ADAPTÉS
GÉRER LES RISQUES MAJEURS

État des lieux / Diagnostic

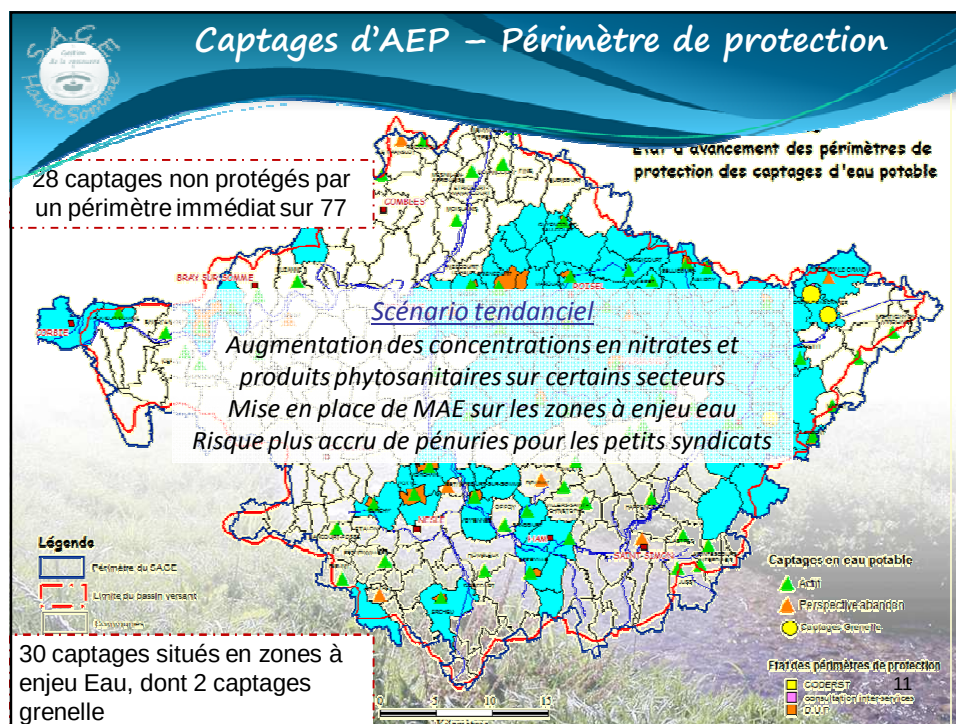
Orientation 1A

Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable

1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESOURCE ET DIMINUER LA CONSOMMATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESOURCE EN EAU



10



Orientation 1A : Captages d'AEP

1A PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mesures 1A – M1 :
 Définir des captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

Mesures du SAGE

- 1A – M1 : Définir des captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE
- 1A – M2 : Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE
- 1A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution
- 1A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire
- 1A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressources isolées plus difficiles à gérer en cas de problème
- 1A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

12

Orientation 1A : Captages d'AEP

1A PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mesures 1A – M2 :

Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

1A – M2 : Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

1A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution

1A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire

1A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

1A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

13

Orientation 1A : Captages d'AEP

1A PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mesures 1A – M3 :

Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captages et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution

1A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire

1A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

1A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

14

Orientation 1A : Captages d'AEP

1A PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mesures 1A – M4 :
Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire

Mesures du SAGE

- 1A – M1 : Définir des captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE
- 1A – M2 : Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE
- 1A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution
- 1A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire
- 1A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème
- 1A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

15

Orientation 1A : Captages d'AEP

1A PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mesures 1A – M5 :
Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

Mesures du SAGE

- 1A – M1 : Définir des captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE
- 1A – M2 : Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE
- 1A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution
- 1A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire
- 1A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème
- 1A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

Action correspondante

16

Orientation 1A : Captages d'AEP

Exemple d'action 1A

Mise en œuvre de travaux d'interconnexions entre les différents syndicats d'eau, en priorité ceux n'ayant aucune solution alternative en cas de problème

1^{ère} étape : recenser toutes les interconnexions existantes et les syndicats dépourvus de toute alternative

2^{ème} étape : hiérarchiser les syndicats d'eau ou communes les plus vulnérables à un problème d'AEP (trop isolé géographiquement, problème de qualité, etc.)

3^{ème} étape : programme de travaux d'interconnexions en partenariat avec les syndicats d'eau

Orientation 1A : Captages d'AEP

Mesures 1A – M6 :
Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

1A – M1 : Définir des captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

1A – M2 : Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

1A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'actions en cas d'accident pour chaque unité de distribution

1A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire

1A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

Orientation 1B : Pollutions domestiques

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES GÉRER LES RACLES NATURELS

Orientation 1B
Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN DOMICILE AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET FAIRE LA CONSCIENCE
1G	COMPLÉMENTAIRE ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

19

Assainissement

→ Non Collectif : majeur sur le territoire (74 % des communes)

Résultats diagnostic CCPV
Dégradations constatées

Scénario tendanciel
Compte tenu de la croissance démographique actuelle, la pression liée à l'assainissement ne devrait pas augmenter sur la Haute Somme
Mise aux normes des STEP obsolètes
Régulation des non conformités/rejets en ANC sur les secteurs diagnostiqués

Milieu superficiel

Puits perdu

2% 6%

- en milieu superficiel
- direct dans un puits
- prétraité dans le sous-sol
- équipé de fosse étanche pour toutes les eaux usées
- système complexe
- assurant un traitement
- non contrôlé ou système inconnu
- en construction

Orientation 1B : Pollutions domestiques

1B LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE

Mesures 1B – M1 :

Tendre vers 100 % d'assainissement non collectifs conformes d'ici 2021

Eliminer les matières de vidange selon les filières agréées

1B – M1 : Tendre vers 100 % d'assainissement non collectif conformes d'ici 2021

1B – M2 : Inciter les collectivités à intégrer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ou les inciter à réaliser elles-mêmes leur diagnostic d'assainissement individuel afin que leurs installations soient mises aux normes

1B – M3 : Améliorer le rendement épuratoire de l'ensemble des stations d'épuration quant au traitement de l'azote et du phosphore

Action correspondante

21

Orientation 1B : Pollutions domestiques

1B LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE

Mesures 1B – M2 :

Inciter les collectivités à intégrer un SPANC ou les inciter à réaliser elles-mêmes leur diagnostic d'assainissement individuel afin que leurs installations soient mises aux normes

1B – M3 : Améliorer le rendement épuratoire de l'ensemble des stations d'épuration quant au traitement de l'azote et du phosphore

Action correspondante

22

Orientation 1B : Pollutions domestiques

1B LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE

Mesures 1B – M3 :

Améliorer le rendement épuratoire de l'ensemble des stations d'épuration quant au traitement de l'azote et du phosphore

Mesures du SAGE

1B – M1 : Tendre vers 100 % d'assainissement non collectif conformes d'ici 2021

1B – M2 : Inciter les collectivités à intégrer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ou les inciter à réaliser elles-mêmes leur diagnostic d'assainissement individuel afin que leurs installations soient mises aux normes

1B – M3 : Améliorer le rendement épuratoire de l'ensemble des stations d'épuration quant au traitement de l'azote et du phosphore

Action correspondante

23

Orientation 1B : Pollutions domestiques

Exemple d'action 1B

Mettre en place un programme d'élimination des matières de vidange issues de l'assainissement non collectif en s'appuyant sur les SPANC lorsqu'ils existent

24

Orientation 1B : Pollutions domestiques

Mesures 1B – M4 :
Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

1B – M1 : Tendre vers 100 % d'assainissement non collectif conformes d'ici 2021. Eliminer les matières de vidange selon les filières agréées

1B – M2 : Inciter les collectivités à intégrer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ou les inciter à réaliser elles-mêmes leur diagnostic d'assainissement individuel afin que leurs installations soient mises aux normes

1B – M3 : Améliorer le rendement épuratoire de l'ensemble des stations d'épuration quant au traitement de l'azote et du phosphore

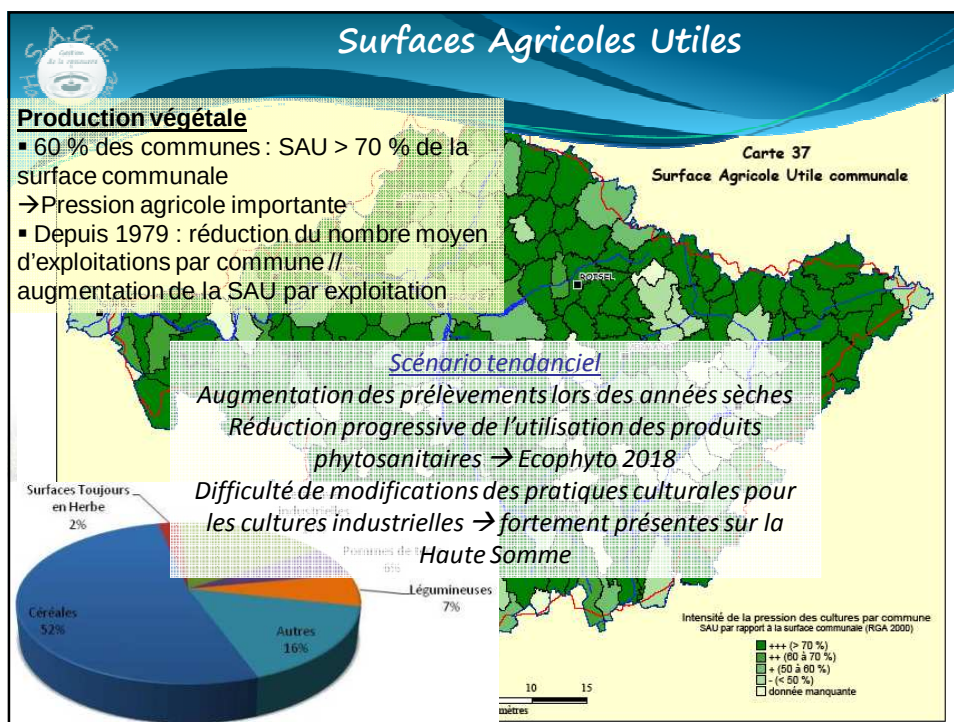
Orientation 1C : Pollutions agricoles

Orientation 1C
Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESOURCE EN EAU / PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES / GÉRER LES RISQUES MALINENS

1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESOURCE ET D'AMÉLIORER LA CONSERVATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESOURCE EN EAU

26



Orientation 1C : Pollutions agricoles

1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures 1C – M1 :

Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires

Mesures qu'il faut :

- 1C – M1 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires
- 1C – M2 : Encourager l'application des bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et Produits Phytosanitaires non Utilisés
- 1C – M3 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation
- 1C – M4 : Valoriser la fertilisation par épandage de boues (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés
- 1C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole
- 1C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'alimentation en eau potable

Action correspondante

28

Orientation 1C : Pollutions agricoles

1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures 1C – M2 :

Encourager l'application des bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des EVPP et PPNU

phytosanitaires et utiliser les collectes des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et Produits Phytosanitaires Non Utilisés.

1C – M3 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

1C – M4 : Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

1C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

1C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'alimentation en eau potable.

Action correspondante

29

Orientation 1C : Pollutions agricoles

1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures 1C – M3 :

Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

l'objectif est d'aider les agriculteurs à utiliser progressivement moins d'intrants, notamment dans les aires d'alimentation de captages afin de pérenniser la qualité de la ressource en eau et d'éviter l'abandon de captages d'eau potable.

Mesures du SAGE

1C – M1 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires

1C – M2 : Encourager l'application des bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et Produits Phytosanitaires Non Utilisés

1C – M3 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

1C – M4 : Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

1C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

1C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'alimentation en eau potable.

Action correspondante

30

Orientation 1C : Pollutions agricoles

1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures 1C – M4 :

Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

phytosanitaires et utiliser les collectes des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et Produits Phytosanitaires Non Utilisés

1C – M3 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

1C – M4 : Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

1C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

1C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'alimentation en eau potable

Action correspondante

31

Orientation 1C : Pollutions agricoles

1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures 1C – M5 :

Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

phytosanitaires et utiliser les collectes des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et Produits Phytosanitaires Non Utilisés

1C – M3 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

1C – M4 : Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

1C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

1C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'alimentation en eau potable

Action correspondante

32

Orientation 1C : Pollutions agricoles

1C LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

Mesures 1C – M6 :

Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable

1C – M6 : Valoriser la fertilisation par épandage de boe (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

1C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

1C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'alimentation en eau potable

Action correspondante

33

Orientation 1C : Pollutions agricoles

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESOURCE EN EAU **PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES** **GÉRER LES RISQUES MALIEUX**

Exemple d'action 1C

Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des pollutions par les produits phytosanitaires

→ Cibles : Exploitants agricoles, collectivités, gestionnaires de voiries, particuliers

→ Formation/communication/sensibilisation

→ Accompagnement des collectivités et des exploitants dans la modification de leurs pratiques

34

Orientation 1C : Pollutions agricoles

Mesures 1C – M7 :

Mesures manquantes

Mesures du SAGE

- 1C – M1 :** Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires
- 1C – M2 :** Encourager l'application des bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires et Produits Phytosanitaires Non Utilisés
- 1C – M3 :** Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation
- 1C – M4 :** Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés
- 1C – M5 :** Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole
- 1C – M6 :** Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable

Action correspondante

SAGE Haute Somme

35

Orientation 1D : Pollutions industrielles

Orientation 1D

Lutter contre les pollutions diffuses d'origine industrielle

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

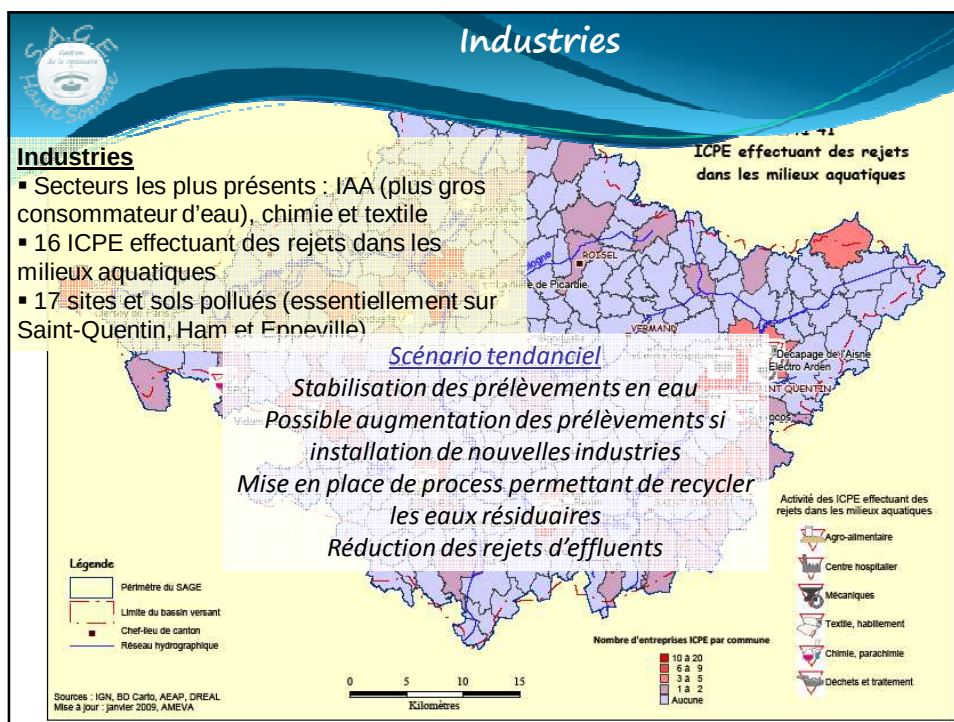
PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES NATURELS

1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET D'AMÉLIORER LA CONSERVATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

SAGE Haute Somme

36



Orientation 1D : Pollutions industrielles

1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Carte 43

Mesures 1D – M1 :

Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains)

collectivités, gendarmerie, riverains)

1D – M2 : Adapter la qualité des rejets industriels (ponctuels et diffus) à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'été. La qualité du rejet ne doit pas être inférieure à celle du milieu récepteur.

1D – M3 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.

1D – M4 : Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

1D – M5 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Action correspondante

38

Orientation 1D : Pollutions industrielles

1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Mesures 1D – M2 :

Adapter la qualité des rejets industriels (ponctuels et diffus) à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage.

La qualité du rejet ne doit pas être inférieure à celle du milieu récepteur.

1D – M3 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.

1D – M4 : Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

1D – M5 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Action correspondante

39

Orientation 1D : Pollutions industrielles

1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Mesures 1D – M3 :

Inciter et accompagner les PME et PMI à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

collectivités, gendarmerie, riverains)

1D – M2 : Adapter la qualité des rejets industriels (ponctuels et diffus) à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage. La qualité du rejet ne doit pas être inférieure à celle du milieu récepteur.

1D – M3 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.

1D – M4 : Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

1D – M5 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Action correspondante

40

Orientation 1D : Pollutions industrielles

1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Mesures 1D – M4 :
Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

Mesures du SAGE

1D – M1 : Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains)

1D – M2 : Adapter la qualité des rejets industriels (ponctuels et diffus) à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage. La qualité du rejet ne doit pas être inférieure à celle du milieu récepteur.

1D – M3 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.

1D – M4 : Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

1D – M5 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Action correspondante

41

Orientation 1D : Pollutions industrielles

1D LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Mesures 1D – M5 :
Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin d'améliorer la connaissance et de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Mesures du SAGE

1D – M3 : Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.

1D – M4 : Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

1D – M5 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Action correspondante

42



Orientation 1D : Pollutions industrielles

Exemple d'action 1D

Programme d'actions pour les PME/PMI afin de les aider à réduire leurs rejets polluants

1^{ère} étape : Etat des lieux - recenser toutes les PME/PMI et leur activité

Identifier leurs rejets et leurs exutoires, les impacts probables sur les milieux, la qualité de l'eau sur les secteurs concernés

2^{ème} étape : accompagner/sensibiliser les PME/PMI volontaires à réduire ces rejets polluants

43



Orientation 1D : Pollutions industrielles

Exemple d'action 1D

Diagnostic des sites et sols pollués en appui sur les données de Basias et Basol

1^{ère} étape : mettre à jour les bases de données

2^{ème} étape : hiérarchiser l'ensemble des sites par rapport à la menace qu'ils engendrent sur la vulnérabilité des eaux souterraines

3^{ème} étape : programme d'action à mener en fonction de la vulnérabilité de la nappe et des milieux

44

Orientation 1D : Pollutions industrielles

Mesures 1D – M6 :
Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

- 1D – M1 :** Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains)
- 1D – M2 :** Adapter la qualité des rejets industriels (ponctuels et diffus) à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage. La qualité du rejet ne doit pas être inférieure à celle du milieu récepteur.
- 1D – M3 :** Inciter et accompagner les Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.
- 1D – M4 :** Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion
- 1D – M5 :** Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et/ou de réhabilitation

Orientation 1E : Zones non agricoles

Orientation 1E
Lutter contre les pollutions diffuses en zones non agricoles

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU
PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES
GÉRER LES RISQUES MALHEUREUX

1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE NON AGRICOLE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET D'AMÉLIORER LA CONSERVATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

46

Orientation 1E : Zones non agricoles

1E LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE

Mesures 1E – M1 :

Inciter les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation d'herbicides et à utiliser des méthodes alternatives (Sanef, SNCF, VNF, CG, EPCI, communes)

1E – M2 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage
1E – M3 : Accompagner les collectivités dans la mise en place des techniques alternatives choisies suite au plan de désherbage

Action correspondante

47

Orientation 1E : Zones non agricoles

1E LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE

Mesures 1E – M2 :

Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage

Mesures du SAGE

1E – M1 : Inciter les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation d'herbicides et à utiliser des méthodes alternatives (Sanef, SNCF, VNF, CG, EPCI, communes)
1E – M2 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage
1E – M3 : Accompagner les collectivités dans la mise en place des techniques alternatives choisies suite au plan de désherbage

Action correspondante

48

Orientation 1E : Zones non agricoles

1E LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE

Mesures 1E – M3 :

Accompagner les collectivités dans la mise en place des techniques alternatives choisies suite au plan de désherbage

Mesures du SAGE

1E – M1 : Inciter les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation d'herbicides et à utiliser des méthodes alternatives (Sane!, SNCF, VNF, Gg, EPCI, communes)

1E – M2 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage

1E – M3 : Accompagner les collectivités dans la mise en place des techniques alternatives choisies suite au plan de désherbage

Action correspondante

49

Orientation 1E : ZNA

Exemple d'action 1E

Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des pollutions par les produits phytosanitaires

→ Cibles : Exploitants agricoles, collectivités, gestionnaires de voiries, particuliers

→ Formation/communication/sensibilisation

→ Accompagnement des collectivités et des exploitants

50

Orientation 1E : Zones non agricoles

Mesures 1E – M4 :
Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

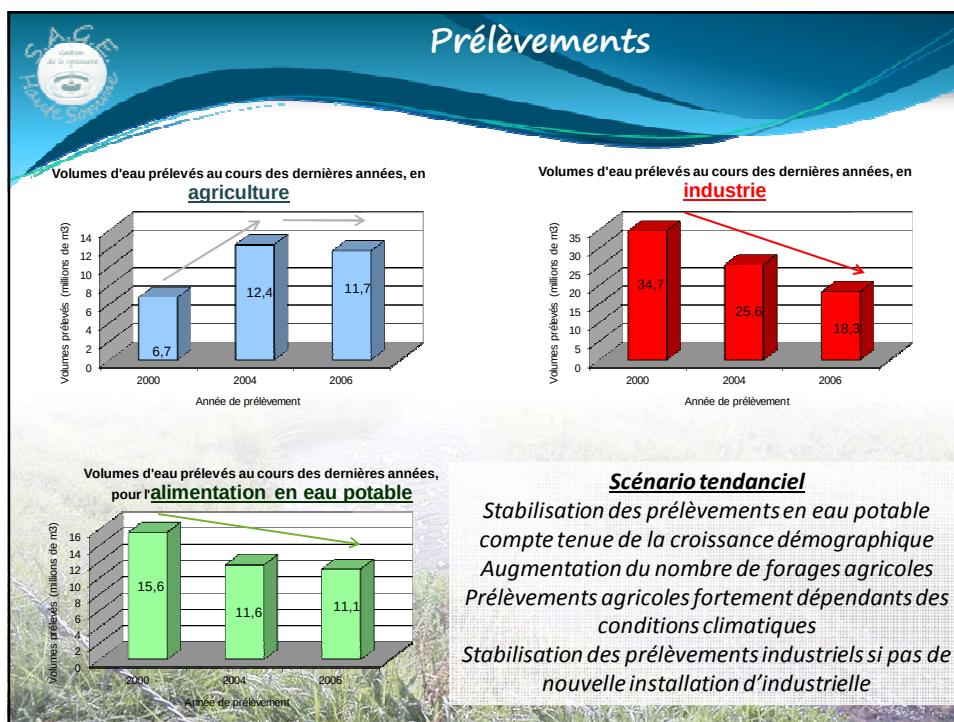
- 1E – M1 :** Inciter les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation d'herbicides et à utiliser des méthodes alternatives (Sanef, SNCF, VNF, CG, EPCI, communes)
- 1E – M2 :** Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage
- 1E – M3 :** Accompagner les collectivités dans la mise en place des techniques alternatives choisies suite au plan de désherbage

Orientation 1F : Consommation d'eau

Orientation 1F
*Optimiser l'utilisation de la ressource en eau
et stabiliser la consommation*

1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ZONE NON AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

52



Orientation 1F : Consommation en eau

1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

Mesures 1F – M1 :

Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Accompagner les plus petits syndicats d'AEP disposant de peu de moyens

Syndicats d'Alimentation en Eau Potable disposant de peu de moyens

1F – M2 : Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial afin d'intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics.

1F – M3 : Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie → infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage.

1F – M4 : Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau.

1F – M5 : Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire.

Action correspondante

54

Orientation 1F : Consommation en eau

1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

Mesures 1F – M2 :

Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial afin d'intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics

1F – M2 : Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie → infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage.

1F – M4 : Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau

1F – M5 : Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire

Action correspondante

55

Orientation 1F : Consommation en eau

1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

Mesures 1F – M3 :

Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie – infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage

Action correspondante

56

Orientation 1F : Consommation en eau

1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

Mesures 1F – M4 :

Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau

en eau potable (27 %) et l'agriculture (28 %) sont équivalents.
L'objectif est donc de stabiliser les prélèvements en mettant en œuvre des actions limitant la consommation.

Mesures du SAGE

1F – M1 : Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Accompagner les plus petits syndicats d'alimentation en Eau Potable disposant de peu de moyens.

1F – M2 : Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial afin d'intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics.

1F – M3 : Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie → infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage.

1F – M4 : Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau.

1F – M5 : Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire.

Action correspondante

57

Orientation 1F : Consommation en eau

1F OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET STABILISER LA CONSOMMATION

Mesures 1F – M5 :

Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire

Mesures du SAGE

1F – M1 : Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Accompagner les plus petits syndicats d'alimentation en Eau Potable disposant de peu de moyens.

1F – M2 : Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial afin d'intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics.

1F – M3 : Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie → infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage.

1F – M4 : Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau.

1F – M5 : Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire.

Action correspondante

58

Orientation 1F : Consommation d'eau

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESOURCE EN EAU PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES GÉRER LES RAGUES MARITIMES

Exemple d'actions 1F

Réhabiliter les réseaux d'AEP

1^e étape : diagnostiquer l'ensemble du réseau d'AEP, en priorisant les petits syndicats

2^e étape : définir un programme de travaux pluriannuel en partenariat avec les syndicats d'eau

59

Orientation 1F : Consommation en eau

Mesures 1F – M6 :

Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

1F – M1 : Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable. Accompagner les plus petits syndicats d'Alimentation en Eau Potable disposant de peu de moyens

1F – M2 : Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial afin d'intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics

1F – M3 : Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie → infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques, agricoles ou industriels, en suivant les prescriptions sanitaires adaptées à chaque usage

1F – M4 : Favoriser la mise en place de pratiques agricoles privilégiant les économies d'eau

1F – M5 : Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire

Orientation 1F : Consommation d'eau

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES GÉRER LES RISQUES NATURELS

Exemple d'actions 1F

Sécuriser les captages en perspective d'abandon, voire réaffecter si possible des captages abandonnés.

1^e étape : état des lieux des captages abandonnés ou en perspective d'abandon

2^e étape : sécuriser les captages abandonnés, réaffecter si les conditions le permettent

61

Orientation 1G : Communiquer

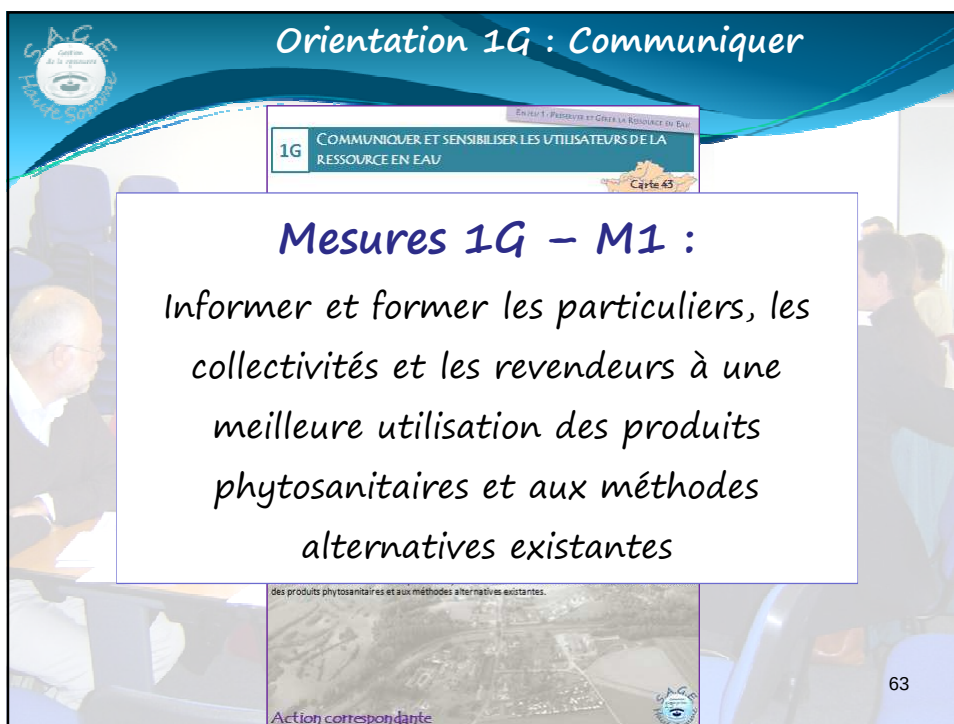
PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES GÉRER LES RISQUES NATURELS

Orientation 1G

Communiquer et sensibiliser les utilisateurs de la ressource en eau

1B	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE
1C	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE
1D	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE
1E	LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE
1F	OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE ET SENSIBILISER LA CONSOMMATION
1G	COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

62



Orientation 1G : Communiquer

1G COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

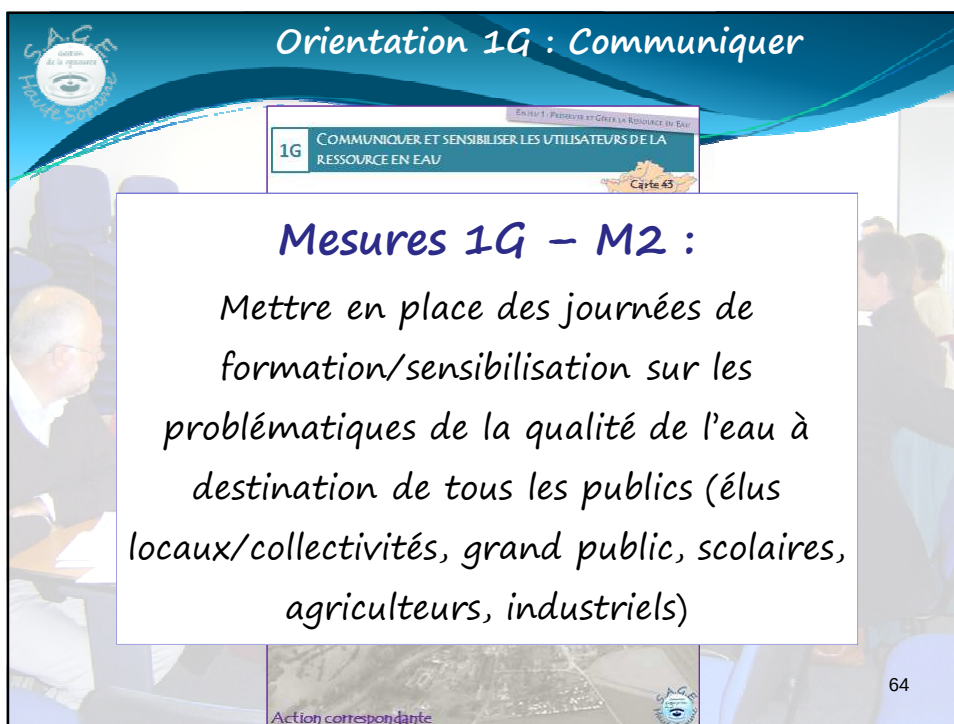
Mesures 1G – M1 :

Informier et former les particuliers, les collectivités et les revendeurs à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes

des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes.

Action correspondante

63



Orientation 1G : Communiquer

1G COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

Mesures 1G – M2 :

Mettre en place des journées de formation/sensibilisation sur les problématiques de la qualité de l'eau à destination de tous les publics (élus locaux/collectivités, grand public, scolaires, agriculteurs, industriels)

Action correspondante

64

Orientation 1G : Communiquer

1G COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES UTILISATEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

Mesures 1G – M2 :
Mesures manquantes ?

Mesures du SAGE

1G – M1 : Informer et former les particuliers, les collectivités, les exploitants agricoles et les revendeurs à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes.

1G – M2 : Mettre en place des journées de formation/sensibilisation sur les problématiques de la qualité de l'eau à destination de tous les publics (élus locaux/collectivités, grand public, scolaires, agriculteurs, industriels).

Action correspondante

65

Echéancier SAGE Haute Somme
Prochaines étapes

Fin mai 2012

- Transmission des remarques quant aux mesures du SAGE → fin juin 2012

Oct/Nov 2012

- Réunion de commissions thématiques pour discuter et valider le programme d'actions du PAGD
- Evaluation environnementale du PAGD

Fin 2012

- Réunion de la CLE pour présenter et valider les mesures et le programme d'actions du PAGD
- Evaluation environnementale

2012 2013

- Rédaction et validation du PAGD et du règlement du SAGE Haute Somme par la CLE
- Evaluation environnementale

66

 *Gestion de la ressource*



Merci de votre attention

67